

## Pollution des eaux par les médicaments : le CHUV agit

Service de communication  
Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne

Hotline médias  
M:+41 79 556 60 00  
medias@chuv.ch

**Une récente thèse de Master en santé et environnement (octobre 2010) de Cranfield University, en partenariat avec l'EPFL et le CHUV, a révélé une présence médicamenteuse significative dans les eaux usées du CHUV. Même si l'impact de cette pollution est relativement faible par rapport à la pollution médicamenteuse totale enregistrée à la station d'épuration de Lausanne (STEP), le CHUV prend au sérieux les résultats de l'étude et a décidé d'explorer les mesures utiles à son niveau pour réduire l'impact environnemental de ses eaux usées.**

**Renseignements complémentaires:**

**M. Oliver Peters**  
Directeur administratif et financier  
oliver.peters@chuv.ch  
+41 21 314 56 76

**M. Bertrand Tappy**  
Service de communication  
bertrand.tappy@chuv.ch  
+41 79 556 60 00

Le but de cette étude était d'analyser l'éventail et les quantités de certains produits pharmaceutiques qui partent dans les effluents du CHUV, en particulier ceux du bâtiment hospitalier principal (BH) qui libère 735 litres par patient et par jour, potentiellement très concentrés en produits pharmaceutiques.

Les effluents du CHUV, comme les autres eaux usées de la ville de Lausanne (logements et autres centres de santé, notamment), sont traités dans la STEP. L'eau traitée est ensuite rejetée dans le lac Léman. La charge des produits pharmaceutiques du CHUV a été jugée relativement faible (4,5%), par rapport à la charge totale entrant dans la STEP. Ceci indique que la majorité des médicaments sont en fait évacués dans les eaux usées domestiques.

Reste que les eaux usées des hôpitaux représentent une source ponctuelle de pollution et le risque pour l'environnement demeure significatif. La Ville de Lausanne a fait des essais concluants pour traiter les micropolluants et il est prévu que la STEP soit rénovée pour y faire face. De son côté, le CHUV poursuit sa collaboration avec l'EPFL pour déterminer les mesures qui pourront être mises en œuvre, à la sortie du CHUV, pour traiter à la source ces polluants plutôt que de les envoyer à la STEP.